UNE APPROCHE FÉMINISTE CRITIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE 11 DE VANCOUVER

De Dustin Johnson[1,2]

[1] *Dallaire Institute for Children, Peace and Security, Dalhousie University;*
[2] *School of Global Studies, University of Gothenburg.*

Photo: UN Photo/Martine Perret

Résumé

Dans cet article, je vise à fournir une analyse critique de la manière dont le Principe 11 de Vancouver sur la contribution des femmes à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats aborde la sexospécificité et la participation des femmes au maintien de la paix. La recherche féministe critique sur la sexospécificité et la guerre, le programme « Femmes, paix et sécurité » et les relations internationales ont examinés et critiqués les façons importantes dont la sexospécificité sous-tend et informe les questions de paix et de sécurité internationales et aide à leur donner un sens. Je m'appuie sur ces ouvrages variés pour discuter de la façon dont le Principe 11 de Vancouver aborde la sexospécificité et le maintien de la paix d'une manière qui est parfois problématique et parfois nuancée et progressiste, pour fournir des recommandations concrètes sur la façon dont les perspectives féministes critiques peuvent améliorer la mise en œuvre des Principes de Vancouver. L'importance de comprendre la dynamique sexospécifique pour le maintien de la paix en général, et pour la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants comme soldats en particulier, nécessite des approches plus nuancées de l'analyse de la sexospécificité et de la participation des femmes. La mise en œuvre du Principe 11 de Vancouver peut soutenir ces deux domaines.

Mots clés

Sexospécificité, maintien de la paix, enfants soldats, protection des enfants, Principes de Vancouver

Introduction

Le Principe 11 de Vancouver[1] se trouve à la confluence des programmes internationaux sur le maintien de la paix, les femmes, la paix et la sécurité, et les enfants et les conflits armés. Dans cet article, je m'appuie sur les ouvrages critiques sur ces sujets pour analyser comment le Principe 11 de Vancouver aborde la sexospécificité et la participation des femmes au maintien de la paix en ce qui concerne la prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants. En particulier depuis le rapport Machel[2] sur l'impact des conflits armés sur les enfants en 1996, et le lancement du programme « Femmes, paix et sécurité » à la suite de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité en 2000, un nombre croissant de publications ont examiné les origines, la constitution et les effets de ces programmes selon un ensemble diversifié de perspectives théoriques et méthodologiques. En particulier, la documentation féministe critique a parallèlement contribué à la formation du programme « Femmes, paix et sécurité » et critiqué la manière dont ce programme a abordé la sexospécificité. L'un des principaux domaines d'intérêt est la sexospécificité et le maintien de la paix, en particulier la participation des femmes au maintien de la paix et le fondement sexué (et militarisé, racialisé, etc.) du maintien de la paix.

En m'appuyant sur ces ouvrages et en analysant le Principe 11 de Vancouver et ses Lignes directrices de mise en œuvre[3], je soutiens que la justification de l'importance des femmes pour la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies repose sur des discours communs aux Nations Unies et aux États membres, fondés sur des essentialisations et des stéréotypes sexués problématiques concernant les femmes dans le maintien de la paix. Les justifications qui reflètent mieux le droit des femmes de servir et l'importance d'un équilibre entre les sexes dans le maintien de la paix, et qui sont davantage fondées sur la documentation, sont préférables pour faire progresser la participation des femmes au maintien de la paix d'une manière plus transformatrice. La section des Lignes directrices de mise en œuvre qui traite de la mise en œuvre du Principe 11 de Vancouver fournit une série de recommandations plus nuancées qui abordent l'inclusion des femmes dans le maintien de la paix d'une manière plus progressive. Cependant, je soutiens que cela laisse encore au moins deux lacunes importantes : tout d'abord, la manière dont les Lignes directrices de mise en œuvre ont été rédigées crée une tension entre les lignes directrices et le

1 Affaires mondiales Canada, "The Vancouver Principles on Peacekeeping and the Prevention of the Recruitment and Use of Child Soldiers," Affaires mondiales Canada, February 21, 2017, 4, https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principles-vancouver-principes-pledge-engageons.aspx?lang=eng.

2 Graça Machel, "Impact of Armed Conflict on Children" (New York : Nations Unies, 1996), https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/51/306.

3 Gouvernement du Canada, *Implementation Guidance for the Vancouver Principles* (Ottawa : Ministère de la Défense nationale, 2019), 55–59, https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2019/igvp-20190614.pdf.

principe et la justification de la manière dont la sexospécificité est comprise. Deuxièmement, l'accent mis exclusivement sur la sexospécificité ne tient pas compte de la manière dont la sexospécificité se construit concomitamment et de manière intersectionnelle avec la race, la classe et d'autres aspects de l'identité. Sur la base de cette analyse, je propose quelques recommandations concrètes sur la manière dont le Principe 11 de Vancouver peut être mis en œuvre de manière plus progressive et plus sensible aux questions sexospécifiques.

En effectuant cette analyse, l'article apporte deux contributions principales : premièrement, il appuie la mise en œuvre des Principes de Vancouver en les introduisant dans le dialogue avec des approches universitaires critiques qui, trop souvent, n'influencent pas l'élaboration des politiques et la pratique. Deuxièmement, il contribue à la documentation en l'appliquant à un instrument récent de la paix et de la sécurité internationales qui commence tout juste à recevoir l'attention des universitaires. Dans la suite de l'article, j'aborde certains domaines clés de la recherche féministe critique sur la sexospécificité et la paix et la sécurité internationales afin de situer mon analyse du Principe 11 de Vancouver. Je discute ensuite de la manière dont le Principe 11 de Vancouver et les Lignes directrices de mise en œuvre abordent la question de la sexospécificité, et je conclus par les répercussions stratégiques.

Engagement féministe en faveur de la paix et de la sécurité internationales

L'un des principaux objectifs de la recherche féministe sur les relations internationales consiste à mettre en lumière la manière dont les identités, les significations et les structures de pouvoir sexuées jouent un rôle clé dans l'activation, la perpétuation et l'organisation des conflits armés et du système international dans son ensemble[4]. La division sexuée du travail dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales apparaît clairement dans la composition essentiellement masculine des politiciens, des diplomates et des soldats qui prennent part aux conflits armés[5]. Bien qu'en déclin dans certains États, la culture et la formation militaires continuent de s'appuyer sur un lien fort entre la virilité et le métier de soldat, d'une manière qui exclut et, dans de nombreux cas, dénigre les femmes ou les attributs considérés comme féminins[6]. La protection ou les services de sécurité sont considérés comme

4 Cynthia Cockburn, "Gender Relations as Causal in Militarization and War: A Feminist Standpoint," dans *Making Gender, Making War: Violence, Military and Peacekeeping Practices*, rédacteurs. Annica Kronsell et Erika Svedberg (New York : Routledge, 2013), 19–34; Nadine Puechguirbal, "Discourses on Gender, Patriarchy and Resolution 1325: A Textual Analysis of UN Documents," *International Peacekeeping* 17, no 2 (avril 2010) : 179, https://doi.org/10.1080/13533311003625068 citant Cynthia Enloe (2005).

5 Jeff Hearn, "Men/Masculinities: War/Militarism—Searching (for) the Obvious Connections?," dans *Making Gender, Making War: Violence, Military and Peacekeeping Practices*, rédacteurs. Annica Kronsell et Erika Svedberg (New York: Routledge, 2013), 35–38.

6 Judith Hicks Stiehm, "The Protected, the Protector, the Defender," *Women's Studies International Forum* 5, nº 3–4 (janvier 1982): 367–76, https://doi.org/10.1016/0277-5395(82)90048-6; Nancy Taber, "The Profession of Arms: Ideological Codes and Dominant Narratives of Gender in the Canadian

un concept masculin[7], y compris dans le cadre du maintien de la paix des Nations Unies[8], et les institutions de sécurité comme les forces militaires ont tendance à être des organisations masculines et patriarcales[9]. L'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2000 a marqué une étape clé dans la reconnaissance de cette dynamique de guerre sexospécifique, s'appuyant sur une longue lutte de base menée par un mouvement féministe international diversifié[10].

Les universitaires et les activistes ont consacré une attention considérable à la mise en œuvre du programme « Femmes, paix et sécurité » au cours des deux décennies qui ont suivi la Résolution 1325, à la fois pour soutenir et élargir le programme et pour critiquer ses lacunes. En particulier, ils ont relevé plusieurs problèmes liés au programme « Femmes, paix et sécurité » qui ont un rapport direct avec ma discussion sur le Principe 11 de Vancouver. Tout d'abord, l'accent a été mis sur le pilier de la protection du programme « Femmes, paix et sécurité », en particulier contre la violence sexuelle et sexiste, tout en négligeant la participation des femmes aux questions de paix et de sécurité internationales[11]. Cela tend à renforcer l'idée que les femmes sont avant tout des victimes des conflits armés, plutôt que des acteurs politiques dotés d'un pouvoir d'action. Deuxièmement, la compréhension de la sexospécificité et de l'intégration de la dimension sexospécifique souvent utilisée dans la mise en œuvre du programme « Femmes, paix et sécurité » a été critiquée pour avoir supprimé le contenu politique de ces idées afin de les rendre acceptables pour les personnes au pouvoir, sans remettre sérieusement en question la mesure dans laquelle la subordination des femmes sous-tend le système international moderne par l'intermédiaire du militarisme, du capitalisme et du racisme. Elle a également eu tendance à s'appuyer sur des essentialisations et des stéréotypes sexués selon lesquels les femmes seraient intrinsèquement pacifiques. C'est ignorer la construction sociale de la sexospécificité, le fait que les hommes ont aussi des identités sexuelles, et la diversité des expériences, des identités et des motivations des femmes[12]. Troisièmement, la mise en œuvre

Military," *Atlantis* 34, nº 1 (2009): 27–36; Sandra Whitworth, *Men, Militarism, and UN Peacekeeping: A Gendered Analysis* (Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers, 2007).

7 Iris Marion Young, "The Logic of Masculinist Protection: Reflections on the Current Security State," *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 29, nº 1 (septembre 2003) : 1–25, https://doi.org/10.1086/375708.

8 Kathleen M Jennings, "Conditional Protection? Sex, Gender, and Discourse in UN Peacekeeping," *International Studies Quarterly* 63, nº 1 (1er mars 2019) : 30–42, https://doi.org/10.1093/isq/sqy048.

9 Annica Kronsell, "Methods for Studying Silences: Gender Analysis in Institutions of Hegemonic Masculinity," dans *Feminist Methodologies for International Relations*, ed. Brooke A. Ackerly, Maria Stern, et Jacqui True, 1re éd.. (Cambridge: Cambridge University Press, 2006), 108–28.

10 Soumita Basu, Paul Kirby, et Laura J Shepherd, "Women, Peace and Security: A Critical Cartography," dans *New Directions in Women, Peace, and Security*, rédacteurs. Soumita Basu, Paul Kirby, et Laura J Shepherd (Bristol: Bristol University Press, 2020), 1–25.

11 Basu, Kirby, et Shepherd.

12 Maria Martin de Almagro, "Producing Participants: Gender, Race, Class, and Women, Peace, and

du programme « Femmes, paix et sécurité », notamment par l'intermédiaire des plans d'action nationaux, n'a généralement pas réussi à venir en prise avec la construction concomitante de la sexospécificité avec la race, la classe et d'autres aspects de l'identité ; de ce fait, ces pratiques reproduisent une hiérarchie globale Nord/Sud aux racines coloniales[13].

La participation des femmes au maintien de la paix des Nations Unies a fait l'objet de la plus grande attention, tant sur le plan des programmes que sur le plan rhétorique et universitaire, dans le cadre du pilier de la participation du programme « Femmes, paix et sécurité ». Les trois questions pertinentes relatives au programme « Femmes, paix et sécurité » discutées dans le paragraphe précédent jouent également un rôle important dans la recherche et la critique du maintien de la paix des Nations Unies. Les Nations Unies et les États membres déploient des efforts considérables pour augmenter le nombre de femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix, notamment grâce à la Stratégie pour la parité des sexes en uniforme[14] et à l'Initiative Elsie du Canada[15]. En raison, notamment, de la nature masculine des forces militaires et des missions de maintien de la paix, il est généralement nécessaire de justifier le déploiement des femmes en tant que soldats de la paix, alors qu'il n'est pas nécessaire de justifier le déploiement des hommes[16]. Si l'importance de l'équité entre les sexes et du droit égal des femmes à participer à la paix et à la sécurité internationales est souvent soulignée, c'est généralement en combinaison avec un accent mis sur la « valeur ajoutée » que les femmes apportent au maintien de la paix en raison de leur sexe[17]. Ces justifications tendent

Security," *Journal of Interdisciplinary International Relations* 32, nº 4 (octobre 2018) : 396; Whitworth, *Men, Militarism, and UN Peacekeeping*; Hannah Wright, "'Masculinities Perspectives': Advancing a Radical Women, Peace and Security Agenda?," *International Feminist Journal of Politics*, 11 novembre 2019, 2, https://doi.org/10.1080/14616742.2019.1667849.

13 Martin de Almagro, "Producing Participants: Gender, Race, Class, and Women, Peace, and Security."

14 Département des opérations de paix, "Uniformed Gender Parity Strategy 2018-2028" (New York : Nations Unies, 2018), https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/uniformed-gender-parity-2018-2028.pdf.

15 Affaires mondiales Canada, "Elsie Initiative for Women in Peace Operations," Affaires mondiales Canada, February 21, 2017, https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/elsie_initiative-initiative_elsie.aspx?lang=eng.

16 Nina Wilén, "What's the 'Added Value' of Male Peacekeepers? (Or – Why We Should Stop Instrumentalising Female Peacekeepers' Participation)" (Bruxelles : Egmont : Royal Institute for International Relations, 13 février 2020), http://www.egmontinstitute.be/whats-the-added-value-of-male-peacekeepers/.

17 Gretchen Baldwin et Sarah Taylor, "Uniformed Women in Peace Operations: Challenging Assumptions and Transforming Approaches" (Nueva York: International Peace Institute, 2020); Sandra Biskupski-Mujanovic, "Smart Peacekeeping: Deploying Canadian Women for a Better Peace?," *International Journal: Canada's Journal of Global Policy Analysis* 74, nº 3 (septembre 2019) : 405–21, https://doi.org/10.1177/0020702019874791; Wilén, "What's the 'Added Value' of Male Peacekeepers?"

à se fonder sur une combinaison de stéréotypes sexistes et d'essentialisations problématiques qui considèrent les femmes soldats de la paix comme intrinsèquement plus pacifiques, plus empathiques et plus faciles d'approche pour les civils, en particulier les femmes et les enfants. S'il s'agit de compétences et d'attitudes importantes que les soldats de la paix doivent mettre en pratique dans leur travail, elles doivent être favorisées par la formation et la culture professionnelle, et encouragées tant chez les hommes que chez les femmes.

Les preuves de ces affirmations ont tendance à être anecdotiques et ne reposent pas sur des recherches systématiques. Dans les recherches existantes, il est difficile de démêler les interactions entre le sexe d'un soldat de la paix, sa formation et son expérience, et le rôle qu'il joue dans la mission. Ces facteurs sont ensuite également influencés par son sexe[18]. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de réelles différences entre les sexes dans la façon dont les soldats de la paix s'acquittent de leurs fonctions et dans la façon dont les autres interagissent avec eux, mais les politiques et les justifications doivent être fondées sur des recherches nuancées et contextualisées plutôt que sur des essentialisations et des stéréotypes.

La hiérarchisation de ces compétences dans le maintien de la paix par un discours de « valeur ajoutée » basé sur le sexe plutôt que par un discours sur les droits des femmes et une formation adéquate, est inquiétante pour plusieurs raisons. Nina Wilén affirme que, dans la pratique, l'accent mis sur la « valeur ajoutée » fait peser une charge supplémentaire sur les femmes soldats de la paix, qui doivent aller au-delà de la contribution de leurs collègues masculins à la mission[19]. Comme l'écrivent Elin Bjarnegård et Erik Melander, [traduction] « lorsque l'égalité entre les sexes et les droits des femmes sont instrumentalisés, ils ne sont plus considérés comme des fins en soi. Au lieu de cela, ils sont utilisés comme un moyen de mettre en œuvre efficacement d'autres politiques et d'atteindre d'autres objectifs plus souhaitables[20]. » Une telle instrumentalisation mine l'importance des droits des femmes en tant que composante centrale du programme « Femmes, paix et sécurité ». L'essentialisation de la contribution des femmes au maintien de la paix comme reposant principalement sur leur sexe ignore la complexité et la diversité de l'identité personnelle, y compris la construction de la sexospécificité, et l'importance des compétences et de l'expérience professionnelles pour les femmes soldats de

18 Marta Ghittoni, Léa Lehouck, and Callum Watson, "Elsie Initiative for Women in Peace Operations: Baseline Study" (Genève : DCAF, 2018), https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/Elsie_GenderReport_2018_Final.pdf; Kari M Osland, Jenny Nortvedt, et Maria Gilen Røysamb, "Female Peacekeepers and Operational Effectiveness," document de recherche (Oslo : Norwegian Institute of International Affairs, 2020), 3.

19 Nina Wilén, "Female Peacekeepers' Added Burden," *International Affairs*, 26 septembre 2020, iiaa132, https://doi.org/10.1093/ia/iiaa132.

20 Elin Bjarnegård et Erik Melander, "Women's Participation and Peace? The Decline of Armed Conflict in East Asia," dans *Gender, Peace and Security: Implementing UN Security Council Resolution 1325*, rédacteurs. Louise Olsson et Theodora-Ismene Gizelis (Londres | New York : Routledge, 2015), 19.

la paix[21]. Bien que la participation des femmes au maintien de la paix contribue à remettre en question la construction des hommes en tant que protecteurs et des femmes en tant que victimes qui sous-tend une grande partie de la rhétorique sur les conflits armés, « il existe un risque d'essentialisation des capacités et des compétences des femmes, ces dernières étant considérées comme des prestataires de sécurité différents, avec des compétences de prise en charge et de soins, en raison du rôle de leur sexe[22] [traduction] ». Enfin, le fait de fonder la participation des femmes au maintien de la paix sur des stéréotypes sexospécifiques ne tient pas compte de la diversité des femmes, « car les hypothèses formulées sur la nature essentielle des femmes et leur aptitude à s'occuper des enfants et à prendre soin d'eux pourraient ne pas être reproduites et appropriées dans les forces de sécurité féminines[23] [traduction] ».

L'accent mis sur la protection plutôt que sur la participation à la mise en œuvre du programme « Femmes, paix et sécurité » s'observe également de plusieurs manières dans le maintien de la paix des Nations Unies. Premièrement, l'accent mis sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste dans les conflits, bien qu'il s'agisse d'une question essentielle, tend à être confondu de manière problématique avec la participation des femmes au maintien de la paix. Principalement, la présence de femmes soldats de la paix est considérée comme un moyen de dissuader l'exploitation et les abus sexuels commis par leurs collègues masculins. Cela fait peser sur les femmes soldats de la paix plutôt que sur les hommes le fardeau du contrôle du comportement des hommes, et essentialise ces derniers dans le maintien de la paix comme incapables de contrôler leur propre comportement[24]. Cette justification du déploiement des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devrait donc être abandonnée au profit d'une discussion des causes profondes qui expliquent pourquoi certains hommes soldats de la paix commettent des violences sexuelles.

Ce point de vue tend également à minimiser ou à ignorer la menace de harcèlement sexuel ou de violence à laquelle les femmes soldats de la paix sont elles-mêmes confrontées de la part de leurs collègues. Au lieu de cela, les femmes soldats de la paix sont souvent considérées *comme ayant besoin d'être protégées* de l'environnement de la mission, même si elles sont

21 Martin de Almagro, "Producing Participants: Gender, Race, Class, and Women, Peace, and Security"; Elina Penttinen, "Nordic Women and International Crisis Management: A Politics of Hope?," dans *Making Gender, Making War: Violence, Military and Peacekeeping Practices*, rédacteurs. Annica Kronsell et Erika Svedberg (New York : Routledge, 2013), 153–65.

22 Martin de Almagro, "Producing Participants: Gender, Race, Class, and Women, Peace, and Security," 405–6.

23 Martin de Almagro, 406.

24 Baldwin et Taylor, "Uniformed Women in Peace Operations"; Laura Hebert, "Analyzing UN and NATO Responses to Sexual Misconduct in Peacekeeping Operations," dans *Making Gender, Making War: Violence, Military and Peacekeeping Practices*, rédacteurs. Annica Kronsell et Erika Svedberg (New York : Routledge, 2013), 116; Penttinen, "Nordic Women and International Crisis Management: A Politics of Hope?"

des professionnelles de la sécurité expérimentées, et sont moins fréquemment déployées dans des missions perçues comme plus risquées, où leur présence pourrait faire une plus grande différence[25]. Toutefois, les femmes soldats de la paix ont signalé qu'elles sont davantage exposées au harcèlement ou à la violence de la part de leurs collègues que de l'environnement de la mission[26]. Enfin, si les femmes soldats de la paix jouent un rôle important dans le travail auprès des survivants de violences sexuelles sur les lieux de mission, on considère trop souvent que c'est en raison de leur seul sexe, plutôt que de leur sexe combiné à leur formation et à leur expérience professionnelle. Les femmes risquent ainsi d'être déployées sans avoir reçu la formation adéquate pour un travail aussi délicat, ou de n'être affectées qu'à des tâches de ce type, ou par exemple à la protection des enfants, qui sont considérées comme adaptées à leur sexe[27].

Enfin, le programme « Femmes, paix et sécurité » et l'attention portée aux femmes dans le maintien de la paix considèrent largement la sexospécificité comme une catégorie autonome de l'identité, plutôt qu'une catégorie qui recoupe d'autres aspects de l'identité comme la race et la classe et qui est construite en concomitance avec eux. Les soldats de la paix proviennent d'un large éventail de pays du Nord et du Sud, sont déployés dans des pays situés en grande partie dans le Sud et opèrent dans un système encore fortement influencé par les héritages du colonialisme et des hiérarchies raciales. Par conséquent, une analyse intersectionnelle[28] qui considère l'identité sexuée comme indissociable de la race, de la classe sociale, et ainsi de suite, est essentielle pour comprendre la dynamique sexuée du maintien de la paix[29]. Par exemple, les personnes vivant sur les sites des missions de maintien de la paix perçoivent la

25 Baldwin et Taylor, "Uniformed Women in Peace Operations"; Sabrina Karim et Kyle Beardsley, "Ladies Last: Peacekeeping and Gendered Protection," dans *Gender, Peace and Security: Implementing UN Security Council Resolution 1325*, rédacteurs. Louise Olsson et Theodora-Ismene Gizelis (Londres | New York : Routledge, 2015), 62–95.

26 Lotte Vermeij, "Woman First, Soldier Second: Taboos and Stigmas Facing Military Women in UN Peace Operations" (New York : International Peace Institute, octobre 2020), https://www.ipinst.org/2020/10/taboos-and-stigmas-facing-military-women-in-un-peace-operations.

27 Baldwin et Taylor, "Uniformed Women in Peace Operations"; Georgina Holmes, "Female Military Peacekeepers Left Feeling Overwhelmed after Inadequate Training," The Conversation, 29 mai 2020, http://theconversation.com/female-military-peacekeepers-left-feeling-overwhelmed-after-inadequate-training-114887.

28 Kimberle Crenshaw, "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics," *University of Chicago Legal Forum 1989*, nº 1 (1989), http://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8; Kimberle Crenshaw, "Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color," *Stanford Law Review* 43, nº 6 (juillet 1991) : 1241, https://doi.org/10.2307/1229039.

29 Marsha Henry, "Peacexploitation? Interrogating Labor Hierarchies and Global Sisterhood Among Indian and Uruguayan Female Peacekeepers," *Globalizations* 9, nº 1 (février 2012): 15–33, https://doi.org/10.1080/14747731.2012.627716; Marsha Henry, "Problematizing Military Masculinity, Intersectionality and Male Vulnerability in Feminist Critical Military Studies," *Critical Military Studies* 3, nº 2 (4 mai 2017) : 182–99, https://doi.org/10.1080/23337486.2017.1325140.

sécurité assurée par les soldats de la paix de manière différente selon le sexe et la nationalité[30]. L'hypothèse selon laquelle les femmes soldats de la paix entretiendront de meilleures relations et dialogueront davantage avec les femmes locales ne tient pas compte de l'importance de la race, de la nationalité et de la classe sociale dans ces relations, ni du degré de contact que les soldats de la paix sont autorisés à avoir avec les civils[31]. L'engagement de la communauté internationale envers les femmes dans la consolidation de la paix au moyen du programme « Femmes, paix et sécurité », notamment dans les institutions de maintien de la paix et de sécurité, n'est pas égalitaire, mais influencé par les hiérarchies raciales et sexuelles qui incluent ou excluent certains groupes de femmes de la participation demandée par la Résolution 1325[32].

Il convient de noter qu'à quelques exceptions près, une grande partie de ces ouvrages s'appuie principalement sur les données des soldats de la paix des pays du Nord, ou sur l'analyse de la manière dont les documents relatifs au maintien de la paix comprennent et construisent la sexospécificité. Par conséquent, dans la documentation universitaire, il n'y a toujours pas d'analyse suffisante au niveau de la pratique du maintien de la paix qui permettrait d'avoir une vision plus nuancée. Cependant, mon analyse porte plus particulièrement sur la manière dont la sexospécificité est comprise dans le Principe 11 de Vancouver et ses lignes directrices de mise en œuvre, plutôt que sur la manière dont les soldats de la paix le mettent réellement en pratique.

Malgré ces nombreux défis, lacunes et échecs, il est important de s'appuyer sur cette documentation pour s'engager de manière productive dans la pratique du maintien de la paix et la transformer. Le maintien de la paix est efficace pour mettre fin aux conflits armés et réduire la violence, et il est nécessaire de bonifier la recherche pour soutenir l'amélioration des pratiques de maintien de la paix[33]. Même les chercheurs les plus critiques qui étudient le maintien de la paix affirment qu'il peut apporter des avantages considérables aux personnes qu'il est censé protéger, et que la transformation de la dynamique sexospécifique présente dans le maintien de la paix est un élément clé pour améliorer sa mise en œuvre[34]. Il est tout

30 Gurchathen Sanghera, Marsha Henry, et Paul Higate, "Peacekeepers as New Men? Security and Masculinity in the United Nations Mission in Liberia," document de travail (Bristol: University of Bristol, 2008), http://www.bris.ac.uk/media-library/sites/spais/migrated/documents/sanghere0208.pdf.

31 Henry, "Peacexploitation?"; Kathleen M. Jennings, "Service, Sex, and Security: Gendered Peacekeeping Economies in Liberia and the Democratic Republic of the Congo," *Security Dialogue* 45, nº 4 (août 2014) : 313–30, https://doi.org/10.1177/0967010614537330.

32 Martin de Almagro, "Producing Participants: Gender, Race, Class, and Women, Peace, and Security."

33 Barbara F. Walter, Lise Morje Howard, et V. Page Fortna, "The Extraordinary Relationship between Peacekeeping and Peace," *British Journal of Political Science*, 24 novembre 2020, 1–18, https://doi.org/10.1017/S000712342000023X.

34 Cynthia Cockburn et Meliha Hubic, "Gender and the Peacekeeping Military: A View from Bosnian

aussi important d'augmenter de manière substantielle la proportion de femmes parmi les soldats de la paix en uniforme, et cela doit se faire sur la base plus solide de leurs droits, de la manière dont la parité entre les sexes peut contribuer à l'efficacité du maintien de la paix, et des preuves empiriques de la dynamique sexospécifique dans le maintien de la paix. La protection de l'enfance, en particulier la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants comme soldats, est une composante particulièrement importante, mais peu étudiée du maintien de la paix des Nations Unies, où il est essentiel de comprendre la dynamique sexospécifique[35]. Par conséquent, dans la section suivante, je m'appuie sur la discussion ci-dessus pour examiner, critiquer et soutenir la mise en œuvre du Principe 11 de Vancouver sur la contribution des femmes.

Pièges et promesses du Principe 11 de Vancouver

Le Principes de Vancouver 11 consiste à « reconnaître la contribution essentielle des femmes à l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix, ainsi que les rôles distincts et cruciaux que jouent les hommes et les femmes dans la protection de l'enfance et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats[36] ». Des détails supplémentaires sont fournis dans les Lignes directrices de mise en œuvre de 2019, qui comportent deux sections pour chaque principe : une section de justification de l'importance du principe, et une section sur la façon dont il peut être mis en œuvre. En outre, chaque principe comporte un encadré indiquant les liens avec les principales résolutions du Conseil de sécurité. Plusieurs questions sont soulevées dans la formulation du principe lui-même et dans la section de justification.

En s'appuyant sur la discussion précédente, le problème principal de la formulation du Principe 11 de Vancouver lui-même, et de la section de justification dans les Lignes directrices de mise en œuvre, est qu'elle reproduit principalement un discours qui suppose que les femmes apportent une contribution distincte au maintien de la paix grâce à certaines compétences et perspectives dues à leur sexe, sans prêter attention à la façon dont la nature intersectionnelle de l'identité, et la formation et l'expérience professionnelles, entraînent cette contribution. Le principe fait référence aux « rôles distincts et cruciaux que jouent les hommes et les femmes[37] », tandis que les Lignes directrices de mise en œuvre font référence aux « rôles

Women's Organizations," dans *The Postwar Moment: Militaries, Masculinities and International Peacekeeping, Bosnia and the Netherlands*, rédacteurs. Cynthia Cockburn et Dubravka Žarkov (Londres : Lawrence & Wishart, 2002), 103–21; Claire Duncanson, *Forces for Good? Military Masculinities and Peacebuilding in Afghanistan and Iraq,* Rethinking Peace and Conflict Studies (Houndmills, UK: Palgrave Macmillan, 2013); Whitworth, *Men, Militarism, and UN Peacekeeping*.

35 Dustin Johnson et Allyssa Walsh, "Gender, Peacekeeping, and Child Soldiers: Training and Research in Implementation of the Vancouver Principles," *Allons-y: Journal of Children, Peace and Security 4* (2020): 51–60.

36 Affaires mondiales Canada, "The Vancouver Principles," 4.

37 Affaires mondiales Canada, 4.

distincts des *hommes et des femmes*[38] » (souligné dans l'original) dans la protection des enfants dans le cadre du maintien de la paix. Bien qu'elles ne précisent pas explicitement quels rôles dans la protection de l'enfance sont distincts entre les hommes et les femmes, les Lignes directrices de mise en œuvre indiquent que les femmes « offrent des points de vue importants sur les communautés et les cultures, elles peuvent souvent accéder à des populations et à des lieux fermés aux hommes, et elles peuvent servir de modèles pour habiliter les femmes et les filles de la communauté locale[39] ». Cette phrase est étayée par une citation de l'étude de référence de l'Initiative Elsie[40], qui comprend une brève analyse documentaire sur l'état actuel des connaissances sur les femmes dans les opérations de paix. Ce rapport note que les données probantes présentées sont largement anecdotiques, bien qu'elles s'appuient également sur le travail plus systématique de Karim et Beardsley[41].

Les Lignes directrices de mise en œuvre indiquent que « femmes soldats de la paix peuvent également communiquer et interagir avec les enfants différemment, et elles peuvent offrir des idées précieuses sur la dynamique sexospécifique associée au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats[42] ». Cette affirmation n'est pas étayée par une citation, et l'on ne sait donc pas si elle a été rédigée sur la base de recherches existantes ou de suppositions sexuées.

Les affirmations selon lesquelles les femmes peuvent offrir des perspectives importantes sur les communautés, les cultures et la dynamique sexospécifique du recrutement impliquent une universalité de l'expérience des femmes qui a longtemps été critiquée, notamment par les féministes postcoloniales. Elle sous-entend également une suffisance de l'expérience vécue pour une pratique efficace du maintien de la paix, négligeant la formation, l'expérience professionnelle et l'éducation sur les particularités du contexte de la mission. Bien que l'expérience vécue des femmes soit une base essentielle pour comprendre la dynamique sexospécifique et renforcer la solidarité avec les autres femmes, il existe généralement des différences significatives de classe, de race, d'ethnicité, de nationalité et d'autres aspects de l'identité entre les soldats de la paix et la communauté hôte. Ces différences remettent en question la mesure dans laquelle l'expérience sexuée à elle seule permet aux femmes soldats de la paix d'acquérir les compétences et les perspectives décrites dans le Principe 11 de Vancouver. Par exemple, les recherches menées par Marsha Henry auprès de femmes indiennes et uruguayennes chargées du maintien de la paix ont montré que l'identité commune de femme ne permettait pas de surmonter totalement les différences de classe, de race et d'identité militaire pour établir des

38 Gouvernement du Canada, *Implementation Guidance*, 56..

39 Gouvernement du Canada, 55.

40 Ghittoni, Lehouck, et Watson, "Elsie Initiative for Women in Peace Operations: Baseline Study."

41 Sabrina Karim et Kyle Beardsley, *Equal Opportunity Peacekeeping: Women, Peace, and Security in Post-Conflict States*, Oxford Studies in Gender and International Relations (Oxford: Oxford University Press, 2017).

42 Gouvernement du Canada, *Implementation Guidance*, 56.

liens ou faire preuve d'empathie à l'égard des femmes locales[43]. Georgina Holmes a découvert que les femmes rwandaises chargées du maintien de la paix étaient déployées pour faire face aux violences sexuelles et sexistes sans avoir reçu de formation adéquate, partant du principe que leur sexe les rendait suffisamment aptes à jouer un rôle aussi délicat[44].

Bien qu'il existe assurément de réelles différences dans la manière dont les hommes et les femmes assurent la protection des enfants et interagissent avec les personnes vivant dans l'État hôte d'une mission de maintien de la paix et sont reçus par elles, en partie à cause de leur sexe, ces différences doivent être comprises de manière empirique pour servir de base à une meilleure politique. Le contexte des pays contributeurs en soldats et en policiers, le contexte de la mission et la formation et l'expérience professionnelle doivent être mieux compris grâce à de futures recherches sur la protection des enfants. Cela permettra non seulement de garantir que davantage de femmes sont déployées dans les opérations de maintien de la paix, mais aussi qu'elles reçoivent la formation et le soutien nécessaires pour exceller dans leur rôle.

Un deuxième problème qui pose dans la section de justification des Lignes directrices de mise en œuvre du Principe 11 de Vancouver, auquel le programme « Femmes, paix et sécurité » est également confronté de manière plus générale, est la manière de comprendre la construction de la sexospécificité et le rôle des hommes et de la masculinité. Les spécialistes du féminisme soulignent que l'identité de genre se construit de manière relationnelle et qu'il peut être problématique de se concentrer sur les femmes en ignorant le rôle que les hommes et la masculinité jouent dans la dynamique sexuée du pouvoir. Parallèlement, l'inégalité entre les sexes exige que l'on se porte une attention particulière aux femmes, et l'inclusion des hommes dans le tableau peut diluer cette attention de manière problématique[45]. Il est important d'en tenir compte en ce qui concerne le Principe 11 de Vancouver, puisque le principe lui-même et la section de justification parlent tous deux des hommes, bien que le principe porte sur la contribution des femmes. Cependant, au-delà de la mention des rôles distincts des femmes et des hommes dans la protection de l'enfance, le Principe 11 de Vancouver ne parle pas des hommes. Bien que nous devions être prudents quant à la façon de mettre l'accent sur les hommes et la masculinité dans les éléments de la paix et de la sécurité internationales axés sur les femmes[46], il est important de noter que la manière dont le Principe 11 de Vancouver aborde brièvement les hommes contribue au discours de l'essentialisme sexospécifique. L'accent mis sur l'apport de certaines compétences par les femmes en raison de leur sexe, des compétences traditionnellement considérées comme féminines, néglige simultanément le fait que les hommes peuvent également posséder ces compétences et qu'ils peuvent les déployer dans le cadre du maintien de la paix.

43 Henry, "Peacexploitation?"

44 Holmes, "Female Military Peacekeepers Left Feeling Overwhelmed after Inadequate Training."

45 Wright, "'Masculinities Perspectives.'"

46 Wright.

Par exemple, l'étude de référence Elsie fait remarquer que les hommes déployés dans des équipes d'engagement mixtes en Afghanistan se sentent plus à l'aise pour exprimer de l'empathie[47], et un entretien mené par Sara Singleton et Anne Holohan au Liban révèle que l'accent mis sur l'interaction des femmes avec les civils, y compris les enfants, peut inciter les hommes, qui sont autrement à l'aise pour le faire, à se retenir[48]. De telles conclusions nécessitent une recherche plus systématique, ce qui améliorerait également cette section des Lignes directrices de mise en œuvre. Étant donné que l'objectif des Principes de Vancouver est axé sur l'amélioration de la protection de l'enfance afin de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, il pourrait être utile d'axer les Lignes directrices de mise en œuvre sur une approche plus nuancée de la question de la sexospécificité, dans laquelle les femmes apportent une contribution importante, plutôt que de continuer à se concentrer uniquement sur les femmes.

En comparaison avec la section de justification, la section de mise en œuvre propose une série de suggestions beaucoup plus progressives et nuancées concernant les sexospécificités. Elle détaille sept domaines de mise en œuvre pour le Principe 11 de Vancouver :

1. Recueillir des données ventilées par sexe sur les organisations en rapport avec le maintien de la paix comme première étape vers le démantèlement des obstacles à la participation des femmes ;
2. 'efforcer d'accroître la représentation des femmes dans les organisations qui contribuent au maintien de la paix, y compris par l'élaboration d'un plan d'action national au titre de la Résolution 1325 ;
3. Accroître la participation significative des femmes aux opérations de maintien de la paix, y compris à des postes de haut niveau, en favorisant un environnement de travail sûr et en veillant à ce que les femmes disposent du soutien professionnel et des compétences dont elles ont besoin pour se déployer ;
4. Viser l'équilibre entre les sexes parmi les coordonnateurs chargés des questions de protection de l'enfance dans les missions ;
5. Déployer des unités mixtes dans les missions de maintien de la paix, notamment des équipes d'engagement, des unités de police constituées et des « unités d'égalité entre les genres »[49] ;

47 Ghittoni, Lehouck, et Watson, "Elsie Initiative for Women in Peace Operations: Baseline Study."

48 Sara Singleton et Anne Holohan, "The Case for 'Trust Awareness' as a Key Soft-Skill for Peacekeepers," *Journal of International Peacekeeping* 21, n° 3–4 (28 de abril de 2017): 224–45, https://doi.org/10.1163/18754112-02103003.

49 « Une « unité d'égalité entre les genres » est une unité militaire ou une unité de police constituée (UPC) qui comprend une représentation substantielle de femmes globalement et dans les postes d'autorité, qui a donné une instruction sur l'équité entre les genres à tous les membres de l'unité, et qui dispose d'équipements et d'autres matériels adéquats pour assurer la parité des conditions

6. Former et sensibiliser les soldats de la paix aux dimensions sexospécifiques de la question des enfants dans les conflits armés, aux approches de la protection tenant compte de la dimension sexospécifique et à la violence sexuelle et sexiste à l'encontre des enfants ; et
7. Appuyer la recherche sur le lien entre les femmes dans le maintien de la paix et la protection des enfants[50]

Chacune de ces démarches de mise en œuvre fait état d'une approche qui tient bien plus compte des sexospécificités concernant les femmes dans le maintien de la paix et la protection de l'enfance que celle de la section de justification. Les trois premières se concentrent sur les obstacles qui empêchent les femmes de devenir des soldats de la paix et d'être déployées sur des lieux de mission où elles peuvent mettre leurs compétences à profit, ce qui est l'un des principaux objectifs de l'Initiative Elsie et de toute une série de recherches[51].

Le quatrième et le cinquième point présentent le plus d'intérêt pour cette discussion, car ils mettent l'accent sur l'importance d'un équilibre entre les sexes dans les missions de maintien de la paix, plutôt que de se concentrer uniquement sur ce que les femmes apportent au maintien de la paix. Bien qu'une partie de la description de la quatrième suggestion reste problématique, car elle reprend la terminologie des « contributions uniques et distinctes »[52] des hommes et des femmes dans la protection de l'enfance sans préciser ce que sont ces contributions ou donner de preuves de leur caractère unique et distinct, ce quatrième point révèle une idée qui est à la fois théoriquement fondée et de plus en plus soutenue dans la documentation, à savoir que les équipes mixtes dans le maintien de la paix sont plus efficaces. Une telle vision se prête davantage à une approche relationnelle de la sexospécificité qui inclut les hommes, les femmes, la masculinité et la féminité et leur construction, et s'inscrit mieux dans une perspective fondée sur les droits concernant le droit égal des femmes à servir aux côtés des hommes dans le maintien de la paix. Elle laisse également ouverte la possibilité pour les hommes d'apporter des contributions bénéfiques au maintien de la paix en partie en raison de leur sexe, ce qui permet d'équilibrer l'accent important mis sur les préjudices causés par les

---

de déploiement pour les hommes et femmes soldats de la paix » Gouvernement du Canada, *Lignes directrices de mise en œuvre des Principes de Vancouver* (Ottawa: ministre de la Défense nationale, 2019), 57, https://www.canada.ca/content/dam/dnd-mdn/documents/reports/2019/ldpv-20190614.pdf.

50 Gouvernement du Canada, 56–58.

51 P. ex., Baldwin et Taylor, "Uniformed Women in Peace Operations"; Ghittoni, Lehouck, et Watson, "Elsie Initiative for Women in Peace Operations: Baseline Study"; Louise Olsson, Anita Schjølset, et Frida Möller, "Women's Participation in International Operations and Missions," dans *Gender, Peace and Security: Implementing UN Security Council Resolution 1325*, rédacteurs. Louise Olsson et Theodora-Ismene Gizelis (Londres | New York : Routledge, 2015), 37–61.

52 Gouvernement du Canada, *Implementation Guidance*, 57.

masculinités militarisées dans le maintien de la paix[53]. Enfin, les sixième et septième points se concentrent sur l'importance d'éduquer et de former les soldats de la paix aux perspectives sexospécifiques, quel que soit leur sexe, et d'améliorer la base empirique de la pratique du maintien de la paix. L'attention portée par le sixième point à la formation sur la dynamique sexuée du recrutement dans le lieu de la mission est particulièrement importante, car elle remet en question l'implication de la section justification selon laquelle une telle conception se dégage principalement de l'expérience sexuée.

Deux problèmes ressortent des sections de justification et de mise en œuvre. Premièrement, ces différences évidentes dans la façon dont les deux sections (et le principe lui-même) abordent la sexospécificité sont en tension l'une avec l'autre. Ce problème peut être résolu en grande partie dans les futures éditions des Lignes directrices de mise en œuvre en mettant à jour la section de justification pour refléter une conception plus nuancée de la sexospécificité, en adoptant une perspective relationnelle de sa construction, et en incluant les dernières recherches sur la sexospécificité et le maintien de la paix qui continuent à voir le jour.

Deuxièmement, les Lignes directrices de mise en œuvre ne s'engagent pas dans une perspective intersectionnelle, dont la documentation critique sur le maintien de la paix a démontré le caractère essentiel pour comprendre l'importance de la sexospécificité dans le maintien de la paix. Une telle perspective met particulièrement en lumière les problèmes liés à l'universalité de l'expérience des femmes, implicites dans l'essentialisme de la sexospécificité que l'on retrouve dans la section de justification des Lignes directrices de mise en œuvre. Le mouvement Black Lives Matter contribue à attirer une attention plus critique sur la race et l'intersectionnalité dans le secteur de la sécurité. Dans le cadre de la mise en œuvre des Principes de Vancouver, les praticiens et les responsables politiques du secteur de la sécurité devraient s'inspirer de ces perspectives et critiquer les hypothèses sous-jacentes de leur travail. Les Lignes directrices de mise en œuvre pourraient être mises à jour pour noter l'importance d'une analyse intersectionnelle et suggérer de l'inclure dans la ventilation des données, dans la lutte contre les obstacles à la participation des femmes au maintien de la paix et dans la recherche. En outre, une perspective intersectionnelle est importante dans le domaine de la protection de l'enfance, car elle permet également de s'interroger sur la manière dont l'âge compte dans l'identité.

Enfin, les universitaires, les praticiens et les responsables politiques devront se pencher sur la question de savoir comment dépasser l'approche binaire des sexospécificités qui domine encore les discussions les plus critiques sur la paix et la sécurité internationales. Les activistes

53 P. ex., Paul Higate, "Peacekeepers, Masculinities, and Sexual Exploitation," *Men and Masculinities* 10, nº 1 (juillet 2007) : 99–119, https://doi.org/10.1177/1097184X06291896; Sherene Razack, *Dark Threats and White Knights: The Somalia Affair, Peacekeeping, and the New Imperialism* (Toronto: University of Toronto Press, 2004); Whitworth, *Men, Militarism, and UN Peacekeeping*.

et les universitaires ont depuis longtemps établi la construction, les limites et la nature excluante de la binarité de genre, et nous devrions commencer à réfléchir à ses implications dans le maintien de la paix.

Répercussions stratégiques

M'appuyant sur la discussion précédente de la documentation et du Principe 11 de Vancouver, je conclus avec quelques répercussions stratégiques qui peuvent compléter et approfondir les Lignes directrices de mise en œuvre et fournir des idées aux responsables politiques et aux praticiens chargés de la mise en œuvre des Principes de Vancouver. Ces recommandations visent à être pragmatiques en répondant aux critiques de la littérature féministe sur le programme « Femmes, paix et sécurité » et le maintien de la paix, car il est important de reconnaître à la fois l'importance de ces critiques pour améliorer la pratique, et la difficulté d'apporter des changements radicaux dans des institutions masculines et conservatrices. Il est vital d'améliorer la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est également important de veiller à ce que la mise en œuvre des Principes de Vancouver se fasse d'une manière qui ne renforce pas certains des problèmes liés à l'attention portée précédemment aux femmes dans le maintien de la paix.

- Les connaissances théoriques et l'expérience de vie nécessaires à l'adoption d'une approche féministe des Principes de Vancouver sont nombreuses, non seulement dans le milieu universitaire, mais aussi parmi les activistes, la société civile, les groupes de réflexion, les responsables politiques et les membres du secteur de la sécurité. Toutes ces sources doivent être exploitées, tout en veillant à ce qu'il y ait un espace pour la critique et un dialogue honnête, en particulier pour ceux qui, dans le monde universitaire et la société civile, ont des préoccupations légitimes quant à la cooptation de leur travail.
- Malgré les nombreux problèmes posés par les essentialisations et les stéréotypes sexistes concernant les femmes soldats de la paix, l'utilisation stratégique de l'essentialisme peut être productive et est souvent inévitable dans les institutions hautement masculines afin de faire progresser la participation des femmes[54].
- Dans de nombreuses institutions chargées de la mise en œuvre des Principes de Vancouver, un certain recours à l'essentialisme est donc probablement nécessaire, avec l'objectif de le dépasser. Par exemple, il peut être inévitable de s'appuyer sur certaines essentialisations sexuées pour convaincre les responsables politiques clés de l'importance de soutenir l'augmentation du nombre de femmes dans le maintien de la

54 Anne Marie Goetz, "Foreword: Toward Strategic Instrumentalism," dans *New Directions in Women, Peace, and Security*, rédacteurs. Soumita Basu, Paul Kirby, et Laura J Shepherd (Bristol: Bristol University Press, 2020), xxv.

paix. Il est important de veiller à ce que ces approches n'aggravent pas par inadvertance le fardeau supplémentaire des femmes soldats de la paix ou ne négligent pas leur formation. Cependant, il semble probable que l'essentialisation selon laquelle les femmes sont mieux adaptées aux tâches de protection de l'enfance soit déjà courante et que, pour la mise en œuvre du Principe 11 de Vancouver, des approches plus nuancées axées sur un équilibre entre les sexes dans le personnel de protection de l'enfance soient plus appropriées.

- En outre, il est important d'orienter les conversations vers le droit égal des femmes à servir, la réalisation de la parité hommes-femmes dans les missions et la manière dont cela rehausse la légitimité de la mission. L'amélioration de l'efficacité de la mission doit être considérée comme un résultat important de cette démarche, plutôt que comme sa raison d'être.
- En particulier, le droit égal de servir doit inclure une base égale pour recevoir la formation et l'éducation nécessaires pour être un gardien de la paix efficace, indépendamment du sexe. Cela est particulièrement important dans des domaines plus spécialisés comme la protection de l'enfance, et tous les soldats de la paix déployés dans des rôles où la protection de l'enfance est une composante importante devraient recevoir une formation de qualité dans ce domaine.
- L'analyse sexospécifique doit prendre en compte les hommes et les masculinités, notamment pour dépasser l'essentialisme sexué dans le maintien de la paix et pour changer la base sexuée du secteur de la sécurité. Une telle approche relationnelle des sexospécificités doit être soigneusement équilibrée avec le maintien d'un accent important mis sur les femmes.
- Il convient de rechercher des alliés et des champions internes qui peuvent appuyer les efforts visant à inclure les femmes dans le maintien de la paix, remettre en question la culture masculine du secteur de la sécurité et apporter leur soutien, notamment avec les hommes qui partagent ces perspectives sur la sexospécificité et le maintien de la paix.
- Il convient de rechercher des synergies entre les Principes de Vancouver et les politiques et priorités nationales existantes. Par exemple, la mise en œuvre du Principe 11 de Vancouver est susceptible d'entraîner un renforcement mutuel avec les plans d'action nationaux existants développés dans le cadre du programme « Femmes, paix et sécurité ».

Conclusion

L'une des idées maîtresses de la recherche féministe sur le maintien de la paix est qu'un grand nombre de ses échecs en matière de protection et des préjudices commis par les soldats de la paix sont enracinés dans les formes de masculinité militarisées qui dominent les cultures organisationnelles militaires et policières. Pour que le maintien de la paix réalise pleinement son potentiel, il faut remettre en question et transformer cette nature sexuée des institutions du secteur de la sécurité, plutôt que d'abandonner complètement le maintien de la paix. Bien qu'elle ne soit pas la seule composante de la solution, la réalisation de la parité entre les sexes dans les forces militaires et policières est un élément important de la transformation de la culture masculine du secteur de la sécurité et du maintien de la paix. Étant donné qu'il est urgent de mieux protéger les enfants pendant les conflits armés et, en particulier, d'empêcher leur recrutement, le Principe 11 de Vancouver peut servir de levier important pour s'attaquer aux obstacles à la participation significative des femmes au maintien de la paix et offrir une ouverture pour transformer la base sexuée du secteur de la sécurité en appréciant le rôle des femmes et des hommes dans la protection des enfants. Parallèlement, il est urgent de préserver les progrès réalisés jusqu'à présent contre le retour mondial du balancier contre les droits des femmes et les approches plus critiques de la sexospécificité, tout en continuant à aller de l'avant ; il est donc essentiel que le secteur de la sécurité reconnaisse l'importance de la critique féministe. Les idées féministes sur la sexospécificité et la paix et la sécurité internationales peuvent servir de base importante pour réaliser ces avancées. Elles doivent être prises en compte par les praticiens et les responsables politiques chargés des Principes de Vancouver afin que ces derniers soient mis en œuvre d'une manière plus sensible aux sexospécificités et plus transformatrice, qui améliore la protection des enfants et soutient la participation significative des femmes au maintien de la paix.

Dustin Johnson est directeur d'études au Dallaire Institute for Children, Peace and Security, où il étudie actuellement les pratiques liées aux sexospécificités et à la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il poursuit parallèlement ce projet de recherche en tant que doctorant en recherche sur la paix et le développement à l'École d'études mondiales de l'université de Göteborg en Suède. Il travaille au Dallaire Institute depuis mars 2016, date à laquelle il a obtenu sa maîtrise, et est titulaire d'une maîtrise et d'un baccalauréat de l'Université Dalhousie.

La recherche pour cet article a été soutenue par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (subvention Savoir numéro 435-2019-1124).